



# Plan d'action local en accessibilité universelle Saint-Léonard 2016-2018

# Table des matières

Mot du conseil d'arrondissement.....	page 2
Mot du directeur d'arrondissement.....	page 3
Remerciements .....	page 3
Pourquoi un plan d'action local en accessibilité universelle? .....	page 4
Un milieu de vie accessible.....	page 4
Égalité des droits et participation sociale .....	page 6
Engagements municipaux .....	page 7
Portrait de la population léonardoise .....	page 8
Plusieurs jeunes familles .....	page 8
Un vieillissement marqué .....	page 8
Des incapacités multiples.....	page 8
Vision de l'accessibilité universelle et approches privilégiées.....	page 10
Approche inclusive .....	page 10
Approche transversale .....	page 11
Prise en charge par le milieu.....	page 11
Approche déconcentrée .....	page 11
Approche intégrée .....	page 11
Réalisations 2010-2015 .....	page 12
Axes d'intervention.....	page 16
Plan d'action 2016-2018.....	page 17
Direction des loisirs, de la culture et des communications.....	page 18
Direction des travaux publics .....	page 23
Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises.....	page 26
Direction des services administratifs.....	page 28
Mise en œuvre.....	page 31
Lexique.....	page 32

## Mot du conseil d'arrondissement



Mes collègues du conseil d'arrondissement, Lili-Anne Tremblay, Patricia R. Lattanzio, Mario Battista ainsi que Dominic Perri et moi sommes très heureux de déposer le tout premier *Plan d'action local en accessibilité universelle* de l'arrondissement de Saint-Léonard.

Depuis plusieurs années, l'accessibilité universelle est un dossier prioritaire pour nous. D'ailleurs, plusieurs actions ont déjà été mises en oeuvre afin de tendre vers un milieu plus accessible; vous en trouverez un bilan dans ce plan. Cependant, il apparaissait désormais important de concerter ces actions en un plan afin de nous donner des objectifs clairs et précis à atteindre. Nous souhaitons qu'une démarche rigoureuse soit entreprise afin d'en arriver à des actions pertinentes et cohérentes entre elles.

Et c'est ce que nous croyons qui a été fait dans ce document. Ce plan d'action témoigne de façon éloquente notre réelle volonté d'agir pour tous les citoyens avec ou sans limitation afin qu'ils puissent jouir des mêmes services et activités.

La démarche elle-même qui a été menée pour élaborer ce plan témoigne également du sérieux que nous accordons à ce dossier. En effet, deux grands comités ont été mis sur pied dans le cadre de la démarche, le comité local et le comité interdivisions. L'un d'entre eux, le comité local, est une première, ici, à Montréal. Ce comité réunit autour d'une même table plusieurs intervenants provenant de tous les milieux : citoyens (aînés, parents d'enfants handicapés, etc.), organismes locaux, organismes panmontréalais œuvrant sur le territoire de l'arrondissement, regroupements de services, institutions paramunicipales (CIUSSS) et fonctionnaires municipaux de l'arrondissement et de la ville centre. Cette initiative s'est avérée une réussite. L'implication de chacun des acteurs a su enrichir les manières de penser. Tous ont pu y apporter leur contribution de façon à rendre ce plan réaliste et près des préoccupations réelles des aînés, des mamans avec poussette ou des personnes vivant avec une limitation.

À la lecture de ce plan, vous aurez l'occasion de constater que ce sont plus de 50 actions que l'arrondissement de Saint-Léonard compte mettre en oeuvre d'ici 2018 pour améliorer sans cesse la qualité et les conditions de vie de ses citoyens.

Nous tenons donc à féliciter et à remercier la direction d'arrondissement et les employés de l'arrondissement, de même que les représentants du comité local et tous les autres acteurs du milieu, qui ont eu à travailler à l'élaboration de ce plan d'action. Nous offrons également nos remerciements et notre soutien à toutes les personnes qui, par leur engagement et leur dévouement, assureront désormais la concrétisation de ce plan et surtout, sa réussite!

**Michel Bissonnet**  
Maire de l'arrondissement



<b>Patricia R. Lattanzio</b> Conseillère de la Ville District Saint-Léonard-Est	<b>Lili-Anne Tremblay</b> Conseillère d'arrondissement District Saint-Léonard-Est	<b>Dominic Perri</b> Conseiller de la Ville District Saint-Léonard-Ouest	<b>Mario Battista</b> Conseiller d'arrondissement District Saint-Léonard-Ouest
---	---	--	--

## Mot du directeur d'arrondissement



Avec l'adoption de ce premier plan d'action en accessibilité universelle, l'arrondissement de Saint-Léonard concrétise plus que jamais son objectif d'offrir un milieu de vie accessible universellement à tous ses citoyens.

C'est dans cet esprit de mobilisation de toutes les ressources disponibles que l'arrondissement a choisi d'entreprendre une démarche collaborative afin d'élaborer ce plan d'action. La mise sur pied de deux comités, soit un interdivisions et un local réunissant tous les acteurs du milieu, a permis de réunir des personnes clés. Je suis particulièrement fier de la mise sur pied du comité local, dont le mandat est de participer à l'élaboration du *Plan d'action local en accessibilité universelle* de l'arrondissement, d'identifier les problématiques existantes, de recommander des adaptations ou des aménagements, de soutenir l'élaboration des actions qui seront déployées dans l'arrondissement et, finalement, d'être une référence en matière d'accessibilité universelle pour l'arrondissement.

Nous avons ainsi pu recruter des gens motivés, dont les préoccupations sont au centre des actions que nous voulons déployer. Leur participation a permis d'enrichir à de multiples niveaux ce plan d'action et nous les en remercions grandement.

De plus, par le biais de cette formule collaborative, les grands services de l'arrondissement se sont résolument engagés à participer activement à l'amélioration du milieu de vie des personnes vivant avec une incapacité.

Je me permets de souligner plus particulièrement le travail accompli par la Direction des loisirs, de la culture et des communications qui a su si bien animer les forces vives du milieu autour de ce projet mobilisateur.

Je souhaite bien sûr que cette collaboration s'intensifie et s'enrichisse, non seulement au sein de l'arrondissement, mais également avec tous nos partenaires, pour réaliser, d'ici 2018, les engagements qui sont prévus à ce plan d'action.

De ce fait, je m'engage à tout mettre en oeuvre au sein de l'administration municipale pour faciliter la réussite de ce plan d'action et assurer une saine gestion des deniers publics à cet égard.

**Steve Beaudoin**  
Directeur d'arrondissement

## Remerciements

L'arrondissement de Saint-Léonard remercie les membres du comité local en accessibilité universelle qui ont contribué à la réalisation de ce plan d'action :

- Olivier Beausoleil**, conseiller en développement communautaire responsable de l'accessibilité universelle, Direction de la diversité sociale, Ville de Montréal
- Djamila Benabdelkader**, présidente, Comité régional des associations pour la déficience intellectuelle et Concertation Saint-Léonard
- Pierrette Carufel**, présidente, Association pour le Rétablissement des Accidentés Vasculaires-Cérébraux inc.
- Geneviève L'abbé-Sasseville**, chef en administration de programmes des Services spécifiques Jeunesse, CIUSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal
- Sylvie Laberge**, agente de développement, arrondissement de Saint-Léonard
- Francine Lemay**, présidente, Club du bonheur de Saint-Léonard
- Pierre Pilon**, vice-président, Club des AS (PANAM)
- Johanne Pitt**, directrice générale, Centre des aînés du Réseau d'entraide de Saint-Léonard
- Lise Roche**, directrice, Accessibilité universelle en loisir, AlterGo
- Kayla Zambito**, agente de développement, arrondissement de Saint-Léonard

## Pourquoi un plan d'action local en accessibilité universelle?

L'arrondissement de Saint-Léonard reconnaît le droit à chaque citoyen, y compris les personnes ayant une limitation fonctionnelle, d'avoir accès à ses services et à ses bâtiments municipaux. Sur cette base, l'accessibilité universelle apparaît comme une préoccupation centrale et constante pour l'arrondissement qui met en œuvre des actions afin de créer un environnement de qualité accessible à tous.

Ce premier plan d'action local en accessibilité universelle, élaboré sous la responsabilité de la Direction des loisirs, de la culture et des communications de l'arrondissement de Saint-Léonard, s'inspire d'une vision inclusive et transversale de l'accessibilité aux services et aux équipements sur le territoire. Il permettra de guider les actions afin de mieux répondre aux besoins spécifiques des personnes avec ou sans limitation fonctionnelle.

### Un milieu de vie accessible

Un milieu de vie accessible universellement réfère à un environnement sans obstacle pour tout individu, avec ou sans limitation fonctionnelle. Pour une municipalité, cela signifie, dans un monde idéal, que tous les services, les activités et les installations récréatives tout autant que les bâtiments publics soient accessibles à toutes les clientèles, peu importe la limitation qu'elle soit motrice, auditive, visuelle ou intellectuelle. Or, considérant les ressources limitées, cette volonté municipale demeure un défi. Dans ce contexte, il est essentiel pour une municipalité d'adopter une approche visant à faire des gains chaque année, qu'ils soient « petits ou grands », et permettant de concentrer ses actions afin de tendre vers une accessibilité dite universelle.

Dans une volonté de réaliser un milieu de vie universellement accessible pour tous les Léonardois, l'adoption du plan guidera les actions de l'arrondissement au cours des prochaines années, et ce, dans le respect des ressources disponibles. D'ici 2018, l'arrondissement de Saint-Léonard poursuivra ses efforts afin que tout citoyen puisse bénéficier d'un éventail d'activités, de services et d'installations accessibles. À titre d'exemple, tous les pavillons de parc seront mis aux normes selon les principes de l'accessibilité universelle. La réalisation du plan d'action entraînera des impacts positifs rejaillissant sur toute la communauté et les diverses clientèles, telles que les aînés, les femmes enceintes, les personnes

avec une poussette, les travailleurs, etc.

L'arrondissement de Saint-Léonard s'est engagé dans la voie de l'accessibilité universelle depuis 2010. Dans un souci d'améliorer constamment l'accès aux services et aux installations sur le territoire, l'arrondissement pose plusieurs gestes dont les citoyens peuvent bénéficier quotidiennement. En voici quelques exemples :

#### Information accessible et promotion adaptée

- Répondre directement aux questions des citoyens par l'intermédiaire du service téléphonique 311 et du bureau Accès Saint-Léonard. Le personnel de première ligne est sensibilisé à l'accessibilité universelle et répond à toutes questions relatives aux services municipaux tels que les installations accessibles, la programmation des loisirs, les taxes, le déneigement, etc. De plus, la ligne 514 872-0679 est réservée aux détenteurs d'un appareil de télécommunication pour personnes sourdes ou malentendantes (ATS).
- Envoyer sur demande le *Répertoire des activités de l'arrondissement* par la poste ou par courriel. La version imprimée est également disponible au bureau Accès Saint-Léonard.
- Répondre aux commentaires des citoyens.

Saviez-vous que la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de Saint-Léonard peut répondre à vos questions sur les programmes de subvention pour adapter les logements?

#### Déplacements sécuritaires

- Nettoyer et déneiger les rues afin de faciliter les déplacements quotidiens.
- Installer des panneaux de signalisation.
- Aménager des pistes cyclables.
- Installer des feux de signalisation sonores.
- Faire le lignage au sol aux intersections des rues (traverses piétonnes).
- Augmenter les grosseurs des noms de rue des artères principales.



Traverse piétonne



Circuit d'entraînement extérieur au parc Ladauviersière

#### Des parcs accessibles

- Construire et entretenir les installations de parc afin qu'elles soient accessibles.
- Nettoyer et entretenir les sentiers de parc.
- Aménager des circuits d'entraînement extérieurs.
- Installer de nouveaux modules de jeux adaptés.

#### Un quartier accueillant

- Offrir un éventail d'activités récréatives, sportives et culturelles accessibles, telles que des cours de natation adaptés, des spectacles accessibles grâce à un système d'aide à l'audition, des accès gratuits pour les détenteurs d'une vignette d'accompagnement touristique et de loisir (VATL), des aires de jeux accessibles et des circuits d'entraînement pour les aînés dans les parcs.
- Promouvoir les programmes de subvention pour adapter les logements et soutenir les citoyens dans leur démarche.
- Mobiliser les acteurs du milieu autour des problématiques concernant la sécurité et l'accessibilité universelle.
- Travailler en partenariat avec les organismes locaux pour développer une offre de services adaptés.

Saviez-vous que l'arrondissement dispose de chaises aquatiques adaptées au complexe aquatique de Saint-Léonard?

Saviez-vous que vous pouvez emprunter des livres audio à la bibliothèque?

## Égalité des droits et participation sociale

En reconnaissant le droit à chaque citoyen d'avoir accès à une offre de services, l'accessibilité universelle vise à permettre à toute personne, avec ou sans incapacité, d'accéder à une activité ou un service offert par l'arrondissement et de participer pleinement à la vie sociale. Dans ce contexte, l'adoption du *Plan d'action municipal en accessibilité universelle* de la Ville de Montréal s'inscrit principalement dans la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes avec une limitation fonctionnelle en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*, ainsi que dans la politique : *À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité* du gouvernement du Québec. L'arrondissement a pris l'initiative d'emboîter le pas par la réalisation d'un plan d'action local.

### **Loi assurant l'exercice des droits des personnes avec une limitation fonctionnelle en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (L.R.Q., chap. E-20.1) (adoptée en 1978, réformée 2004)**

La loi « vise à assurer l'exercice des droits des personnes avec une limitation fonctionnelle et, par une implication des ministères et de leurs réseaux, des municipalités et des organismes publics et privés, à favoriser leur intégration à la société au même titre que tous les citoyens en prévoyant diverses mesures visant les personnes avec une limitation fonctionnelle et leur famille, leur milieu de vie ainsi que le développement et l'organisation de ressources et de services à leur égard. » Dans le cadre de cette loi, l'Office des personnes handicapées du Québec est mandaté pour évaluer l'intégration des personnes handicapées, veiller au respect des principes et des règles que la loi édicte et jouer un rôle déterminant en matière de conseil, de coordination et de concertation en vue d'améliorer les possibilités offertes aux personnes handicapées. (Art. 1.1.).

En vertu de cette loi (art. 61.1.), « chaque ministère et organisme public qui emploie au moins 50 personnes ainsi que chaque municipalité locale qui compte au moins 15 000 habitants adopte, au plus tard le 17 décembre 2005, un plan d'action identifiant les obstacles à l'intégration des personnes avec une limitation fonctionnelle dans le secteur d'activité relevant de ses attributions, et décrivant les mesures prises au cours de l'année qui se termine et les mesures envisagées pour l'année qui débute dans le but de réduire les obstacles à l'intégration des personnes avec une limitation fonctionnelle dans ce secteur d'activité. »

### **Convention relative aux droits des personnes avec une limitation fonctionnelle (Organisation mondiale de la Santé, 2006) (ratifiée par le Canada en 2010)**

Cette convention vise à assurer une « pleine jouissance des droits humains fondamentaux par les personnes avec une limitation fonctionnelle et leur participation active à la vie politique, économique, sociale et culturelle », sans aucune discrimination.

### **La politique À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité (Gouvernement du Québec, 2009)**

En complément à la Loi, cette politique vise à accroître la participation sociale des personnes avec une limitation fonctionnelle dans un souci de rendre la société plus inclusive, c'est-à-dire qui tient compte des différences individuelles en répondant aux besoins de tout un chacun à la fois. La politique est fondée sur le droit à l'égalité et sur la participation sociale.

La participation sociale<sup>1</sup> représente la pleine réalisation des activités courantes de la vie quotidienne assurant la survie et l'épanouissement personnel tout au long de sa vie. Elle est influencée, d'une part, par le renforcement des aptitudes et la réadaptation, et, d'autre part, par la réduction des obstacles.

Une municipalité accessible favorise la participation sociale en créant un environnement physique et social sans obstacle.

<sup>1</sup>Réseau international sur le processus de production d'une limitation fonctionnelle, [en ligne], <http://www.ripph.qc.ca/mdh-pph>.

## Engagements municipaux

La Ville de Montréal et l'arrondissement de Saint-Léonard affirment leur volonté de faciliter l'accès à l'ensemble de leurs citoyens, quelles que soient leurs capacités :

Saviez-vous que la Ville de Montréal a adopté une politique en accessibilité universelle en 2011 et que chacun des 19 arrondissements l'a entérinée?

- En 2005, le conseil municipal de Montréal a adopté la *Charte montréalaise des droits et responsabilités* énonçant les droits et responsabilités des citoyens dans chacune des sphères d'intervention municipale : vie démocratique, vie économique et sociale, vie culturelle, loisir, activité physique et sport, environnement et développement durable, sécurité et services municipaux.
- Le 22 mars 2007, le conseil d'agglomération de Montréal a adopté la *Politique pour un environnement paisible et sécuritaire à Montréal*.
- En 2008, le conseil municipal de Montréal a adopté la *Politique familiale de Montréal : Pour grandir à Montréal*, tandis que le conseil d'arrondissement adoptait, le 2 mars 2009, son plan d'action famille 2008-2010 (révisé) proposant des actions concrètes localement.
- Le 31 mars 2008, le conseil municipal de Montréal a adopté la *Politique pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal*, incluant un plan d'action.
- En 2011, l'arrondissement de Saint-Léonard s'est joint au *Réseau des municipalités accessibles* en participant au forum de Montréal. Il a renouvelé sa participation en 2012 à Gatineau, en 2013 à Victoriaville et en 2015 à Trois-Rivières. Ces rencontres annuelles sont des occasions de partager et de mettre en commun l'expertise de chacun en vue de rendre les municipalités plus accessibles.
- Le 6 juin 2011, le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard a adopté la *Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif* (révisée le 3 novembre 2014) qui reconnaît les organismes locaux, notamment ceux œuvrant auprès des personnes ayant une limitation fonctionnelle.
- Le 20 juin 2011, le conseil municipal de Montréal a adopté la *Politique municipale d'accessibilité universelle* confirmant la volonté de Montréal de faire en sorte que les services municipaux qui touchent aux nombreux aspects de la vie quotidienne soient accessibles à tous les Montréalais. Elle a été entérinée par le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard le 7 septembre 2011.
- Le 21 août 2012, le conseil municipal de Montréal a adopté la Déclaration de Québec : *Le loisir essentiel au développement des communautés* en reconnaissant que :
  - le loisir contribue à la qualité de vie et à la santé des personnes et de leur communauté tout autant qu'à leur développement social, économique et culturel;
  - le loisir contribue au développement du capital social des communautés;
  - le loisir offre un environnement propice à l'apprentissage et à l'expérimentation de la participation publique, cœur de la vie démocratique.Cette déclaration a été appuyée préalablement par le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard le 6 février 2012.
- Le 24 septembre 2012, le conseil municipal de Montréal a adopté la *Politique de reconnaissance des organismes panmontréalais* (PANAM) facilitant l'accès aux citoyens ayant des limitations fonctionnelles aux installations et aux services en sports et loisirs qui sont offerts par la Ville de Montréal. Cette pratique a été appuyée par le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard le 3 décembre 2012.
- Le 1<sup>er</sup> décembre 2014, le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard a adopté son *Plan d'action Municipalité amie des aînés 2014-2017* favorisant le vieillissement actif des aînés léonardois.

# Portrait de la population léonardoise

Marqué par la présence des jeunes familles et par un vieillissement accru de sa population, l'arrondissement de Saint-Léonard, qui compte plus de 80 000 habitants en 2015, inscrit l'accessibilité universelle au cœur de ses préoccupations. Voici un bref portrait.

## Plusieurs jeunes familles

- 13 960 familles avec jeunes enfants habitent à Saint-Léonard, soit une augmentation de 6 % entre 2001 et 2011.
- Plus du quart (28 %) des familles sont composées d'enfants de moins de 6 ans et près du tiers (30 %) des familles sont composées d'enfants de 6 à 14 ans.
- Le groupe des enfants âgés de 0 à 14 ans compose 18 % de la population.

## Un vieillissement marqué

- On compte 14 645 personnes âgées de 65 ans et plus, ce qui représente une personne sur cinq, soit 20 % de la population de l'arrondissement.
- Cette proportion augmente à 30 % en incluant la cohorte plus jeune, ce qui représente 22 960 personnes âgées de 55 ans et plus.
- L'arrondissement arrive au deuxième rang des arrondissements montréalais où la concentration des personnes âgées de 65 ans et plus est la plus élevée.

Saviez-vous qu'un tiers des citoyens de Saint-Léonard sont âgés de 55 ans et plus?

## Des incapacités multiples

Le type d'incapacité est variable d'une personne à l'autre : audition, vision, parole, mobilité, agilité, apprentissage, mémoire, psychologique, intellectuelle, trouble du spectre de l'autisme (TSA), etc. Une personne peut présenter un ou plusieurs types d'incapacités, chacun considéré d'intensité légère, modérée ou grave. Voici les faits saillants pour Saint-Léonard :

- Le taux d'incapacité dans l'arrondissement est de 35 %, ce qui représente 21 445 personnes vivant avec une incapacité. Ce taux est légèrement supérieur à la moyenne montréalaise et québécoise (voir le tableau n° 1 à la page 9).
- Parmi les 21 445 personnes vivant avec une incapacité, la majorité est âgée de 65 ans et plus (61 %), tandis qu'environ le quart (26 %) est âgé entre 15 et 64 ans (voir le tableau n° 2 à la page 9).
- La proportion des femmes vivant avec une incapacité (37 %) est plus élevée que celle des hommes (32 %) (voir le tableau n° 2 à la page 9).
- L'agilité, la mobilité, l'audition, la mémoire et la vision affectent particulièrement les personnes plus âgées (voir le tableau n° 3 à la page 10).

Saviez-vous que Saint-Léonard compte une des plus fortes augmentations de familles avec enfants à Montréal?

Tableau n° 1

Prévalence de l'incapacité des personnes de 15 ans et plus selon la région sociosanitaire en 2011		
	%	Population
Arrondissement de Saint-Léonard	34,7 %	21 445
Ville de Montréal	32,3 %	462 440
Ensemble du Québec	33,3 %	2 215 100

Source : Office des personnes handicapées du Québec, 2015 et ISQ  
Enquête québécoise sur les limitations d'activités, les maladies chroniques et le vieillissement (EQLAV) 2010-2011

Saviez-vous qu'une personne sur trois vit avec une incapacité à Saint-Léonard?

Tableau n° 2

Estimations du nombre de personnes de 15 ans et plus avec une incapacité selon l'âge et le sexe dans l'arrondissement de Saint-Léonard en 2011			
	Femmes	Hommes	Total
<b>15 à 64 ans</b>	6 965	5 550	<b>12 515</b>
15 à 24 ans	815	845	<b>1 660</b>
25 à 49 ans	3 165	2 635	<b>5 800</b>
50 à 64 ans	2 990	2 065	<b>5 055</b>
<b>65 ans et plus</b>	5 400	3 530	<b>8 930</b>
65 à 74 ans	2 030	1 465	<b>3 495</b>
75 à 84 ans	2 405	1 550	<b>3 955</b>
85 ans et plus	965	515	<b>1 480</b>
<b>TOTAL</b>	<b>12 365</b>	<b>9 080</b>	<b>21 445</b>

Source : Office des personnes handicapées du Québec, 2015.  
Ces estimations, effectuées à partir des taux de l'Enquête québécoise sur les limitations d'activités, les maladies chroniques et le vieillissement (EQLAV) 2010-2011 et des données provenant des Profils sociodémographiques de la Ville de Montréal, sont entièrement la responsabilité de l'Office.

Saviez-vous que le nombre de personnes vivant avec une incapacité augmente selon l'âge?

Tableau n° 3

Estimations du nombre de personnes de 65 ans et plus avec une incapacité selon le type d'incapacité et l'âge en 2011 au Québec	
Audition	2 180
Vision	1 370
Parole	325
Mobilité	4 925
Agilité	5 180
Apprentissage	205
Mémoire	1 465
Déficience intellectuelle ou trouble du spectre de l'autisme	60
Psychologique	585
Indéterminée	395

Source : Office des personnes handicapées du Québec, 2015. Ces estimations, effectuées à partir des taux de l'Enquête québécoise sur les limitations d'activités, les maladies chroniques et le vieillissement (EQLAV) 2010 2011 et des données provenant des Profils sociodémographiques de la Ville de Montréal, sont entièrement la responsabilité de l'Office.

## Vision de l'accessibilité universelle et approches privilégiées

En 2011, la Ville de Montréal affirmait son engagement à rendre la ville universellement accessible en adoptant sa politique municipale qui considère que l'accessibilité universelle « touche tous les aspects de la vie des personnes et s'appuie sur le respect des droits de tous les citoyens. Fondée sur une approche d'inclusion, elle permet à toute personne, quelles que soient ses capacités, l'utilisation identique ou similaire, autonome et simultanée des services offerts à l'ensemble de la population<sup>2</sup> ».

L'accessibilité universelle contribue au développement social en visant une pleine participation à la vie collective et l'épanouissement personnel, ce qui permet à tous les citoyens de contribuer au développement de la ville. De plus, elle contribue à la réalisation des principes de développement durable, notamment à l'amélioration de la santé et de la qualité de vie, à l'équité et la solidarité sociale, à la participation et l'engagement<sup>3</sup>.

**Saviez-vous que l'arrondissement adopte cinq approches différentes pour favoriser l'accessibilité universelle?**

Afin de favoriser l'accessibilité universelle sur le territoire, l'arrondissement de Saint-Léonard déploie plusieurs approches :

### Approche inclusive

Une approche inclusive vise à réduire les obstacles à la source lorsque c'est possible. Un arrondissement inclusif :

- tient compte des caractéristiques des personnes ayant une limitation fonctionnelle dès la conception d'un environnement physique et social pour qu'il soit sans obstacle et accessible à tous;
- fait la promotion de l'accessibilité des lieux et l'adaptation des services;
- favorise la participation sociale des personnes ayant une limitation fonctionnelle.

<sup>2</sup>Politique municipale d'accessibilité universelle, « Montréal, ville universellement accessible » (2011).

<sup>3</sup>Article 6 du chapitre 1 de la Loi sur le développement durable, adoptée par le gouvernement du Québec (2006).

## Approche transversale

L'accessibilité universelle nécessite une gestion transversale des projets. D'une part, la mise en œuvre d'un projet interpelle plusieurs divisions de l'arrondissement. D'autre part, la concertation du milieu est importante pour tenir compte des réalités quotidiennes des citoyens et entendre leur point de vue. L'accessibilité universelle doit être une préoccupation constante chez l'ensemble des intervenants, que ce soit à toutes les étapes de la mise en œuvre d'un projet ou en assurant une mise à jour continue de l'état de la situation. Leur collaboration permet le développement d'un « réflexe d'accessibilité universelle ».

L'arrondissement a donc mis en place deux comités regroupant les différents acteurs.

### Comité interdivisions

Le comité est composé de cadres et de professionnels provenant de toutes les divisions de l'arrondissement dont le mandat est de :

- déterminer en concertation les actions à prendre pour les prochaines années;
- proposer des recommandations en accessibilité universelle;
- développer un réflexe en accessibilité universelle.

### Comité local en accessibilité universelle

Le comité est composé de représentants de citoyens, d'aînés, d'organismes locaux et panmontréalais, de regroupements de services, d'institutions paramunicipales ainsi que de fonctionnaires de l'arrondissement et de la Direction de la diversité sociale de la Ville de Montréal, dont le mandat est :

- d'identifier les problématiques tout en favorisant l'appropriation par les acteurs;
- de recommander des adaptations ou des aménagements selon leurs expériences;
- de devenir une source ou une référence en matière d'accessibilité universelle pour l'arrondissement.

Ce comité est une première à Montréal. Il permet le travail concerté de tous les acteurs concernés par l'accessibilité universelle et apporte une valeur ajoutée. Le comité s'est rencontré à plusieurs reprises pour guider, par son expertise, l'élaboration de ce plan d'action local.

<sup>4</sup>Bilan 2003-2005 et Plan d'action 2006 de la Ville de Montréal en matière d'accessibilité universelle.

## Prise en charge par le milieu

La prise en charge par le milieu permet à l'arrondissement de se rapprocher des citoyens, de mieux connaître leurs besoins et d'adapter les services en conséquence. Pour y arriver, l'arrondissement soutient les organismes locaux reconnus intervenant directement auprès des personnes ayant une limitation fonctionnelle par :

- la *Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif*;
- le Programme d'accompagnement en loisirs de l'Île de Montréal pour les moniteurs-accompagnateurs (PALÎM);
- une offre d'expertise conseil.

## Approche déconcentrée

En ciblant des endroits stratégiques, l'arrondissement souhaite offrir aux citoyens des parcs accessibles répartis sur l'ensemble de son territoire. Selon les ressources disponibles, l'arrondissement vise prioritairement les grands parcs: Pie-XII, Wilfrid-Bastien, Ferland, Hébert, Giuseppe-Garibaldi, Coubertin, Luigi-Pirandello, Delorme et Ladauversière. Afin de rendre accessibles ses parcs, l'arrondissement poursuivra ses efforts en intégrant les principes d'accessibilité universelle dans les pavillons et les installations.

## Approche intégrée

L'expérience montréalaise a entraîné le développement d'une approche intégrée en agissant simultanément sur plusieurs axes. Ces mesures visent à apporter des correctifs aux quatre grands types d'obstacles auxquels font face les personnes ayant une limitation fonctionnelle<sup>4</sup>, soit :

- des difficultés d'accès aux édifices, aux lieux publics et aux logements;
- des difficultés d'accès aux programmes, aux services et à l'emploi;
- une connaissance insuffisante, de la part du personnel, de la réalité et des besoins des personnes avec un handicap;
- des difficultés d'accès à des communications adaptées à leurs besoins spécifiques.

# Réalisations 2010-2015

Depuis 2010, l'arrondissement de Saint-Léonard a entrepris un virage visant l'amélioration de l'accessibilité de l'offre de services sur son territoire. Par son dynamisme et ses nombreuses actions, l'arrondissement a pu se prévaloir de multiples financements provenant de divers programmes et ainsi investir une somme totale de près de 4 millions de dollars sur son territoire.

Ces ressources financières proviennent, entre autres, du programme de financement en accessibilité mis en place par la Ville de Montréal visant l'amélioration des édifices municipaux. Elles ont permis de mettre aux normes plusieurs bâtiments et d'implanter de nouvelles activités. Voici ses principales réalisations entre 2010 et 2015, selon ses champs d'expertise :

## Direction des loisirs, de la culture et des communications, divisions :

### Culture et bibliothèque

- Tenue d'activités dans le cadre du Mois de l'accessibilité universelle dans le réseau des bibliothèques montréalaises se déroulant annuellement en octobre;
- Enrichissement de la collection de livres audio et en gros caractères;
- Achat et prêt de liseuses électroniques.



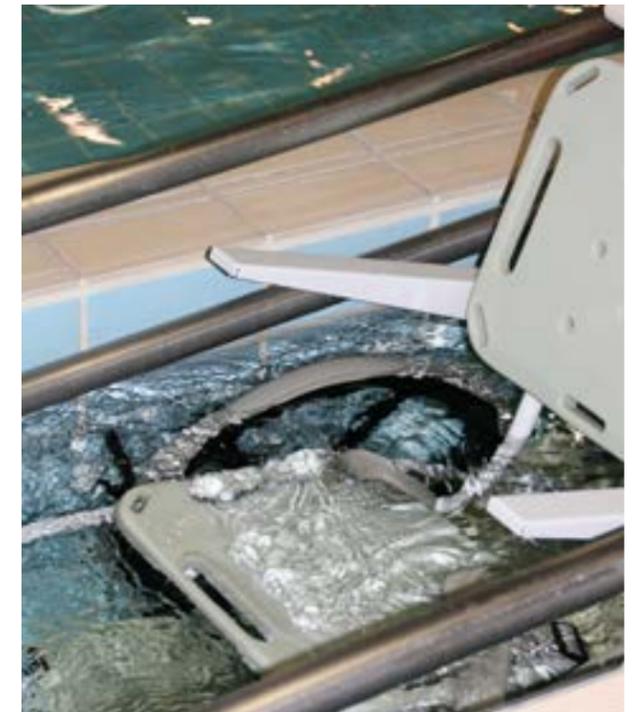
Prêt de liseuses électroniques



Chute de retour intelligente à la bibliothèque

### Sports, loisirs et développement social

- Planification des besoins en matière de travaux de rénovation dans les installations et les équipements récréatifs et sportifs;
- Planification du réaménagement des parcs de l'arrondissement et de ses équipements ludiques;
- Planification et recherche de financement pour les travaux en accessibilité universelle;
- Diffusion du programme de vignette d'accompagnement touristique et de loisir (VATL);
- Achat de chaises aquatiques disponibles au complexe aquatique de Saint-Léonard permettant de prendre une douche et d'accéder au bassin;
- Organisation de marches exploratoires au stade Hébert et au parc Ferland;
- Ajout de systèmes d'aide à l'audition dans les salles de quatre pavillons et achat d'un système amovible;
- Mise en place d'un comité local en accessibilité universelle.



Chaise aquatique au complexe aquatique de Saint-Léonard



### Relations avec les citoyens et communications

- Adaptation d'outils de communication (ex. : implantation de logos identifiant les activités et les lieux accessibles dans le *Répertoire d'activités de l'arrondissement* et le feuillet promotionnel de la Fête du citoyen, transcription de documents sur le site Web de l'arrondissement);
- Promotion des lieux et des collections accessibles (ex. : halte-famille de la bibliothèque de Saint-Léonard et repérage des livres audio et en gros caractères par le développement de pictogrammes);
- Amélioration de l'identification des bâtiments (ex. : mairie d'arrondissement, Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, bibliothèque, aréna Martin-Brodeur et complexe aquatique de Saint-Léonard).

## Direction des travaux publics, divisions :

### Génie

- Réalisation des processus d'appel d'offres et suivi auprès des entrepreneurs;
- Réaménagement de l'aire de jeux au parc Wilfrid-Bastien afin de la rendre accessible;
- Aménagement d'un débarcadère au stade Hébert;
- Conception et réalisation d'une nouvelle aire de jeux pour les personnes ayant un trouble du spectre de l'autisme ou une limitation fonctionnelle au parc Ferland;
- Revendication pour l'installation de signaux sonores aux feux de circulation.



Débarcadère au stade Hébert



Aire de jeux adaptée au parc Ferland

### Voirie, parcs et espaces verts

- Entretien des parcs et des voies publiques, des sentiers, des débarcadères et des espaces verts;
- Remplacement des modules de jeux désuets dans les parcs;
- Priorisation des sentiers pour le déneigement.



Monte-personne



Rampe d'accès aux bureaux de la DAUSE

## Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, division :

### Urbanisme

- Accueil des séances du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) et des consultations publiques dans les locaux universellement accessibles;
- Application de la réglementation en vigueur facilitant l'installation de rampes d'accès dédiées depuis son adoption originale en 1990.



Rampe d'accès au pavillon des baigneurs du parc Hébert



Douches adaptées au pavillon des baigneurs du parc Hébert



Ouvre-porte automatique à la mairie d'arrondissement



Employé de première ligne au bureau Accès Saint-Léonard

## Direction des services administratifs, divisions :

### Bâtiments et mécanique

- Réaménagement de l'aréna Martin-Brodeur et de l'aréna Roberto-Luongo;
- Installation d'ouvre-portes automatiques dans tous les pavillons de parc;
- Réalisation des travaux de transformation de la mairie d'arrondissement;
- Réaménagement des vestiaires de la piscine extérieure Pie-XII;
- Réaménagement de la piscine extérieure Hébert;
- Aménagement d'un débarcadère à l'aréna Martin-Brodeur;
- Réalisation des processus d'appel d'offres et suivi auprès des entrepreneurs.

### Ressources humaines

- Formation du personnel de première ligne afin de mieux desservir la clientèle avec un handicap;
- Identification des formations de sensibilisation à l'accessibilité universelle destinées aux élus.

## Axes d'intervention

Considérant tous les types de limitations fonctionnelles, qu'elles soient visuelles, auditives, motrices ou intellectuelles, la Ville de Montréal contribue, par sa politique et son plan d'action en accessibilité universelle, à la réduction des obstacles selon quatre axes d'intervention :

- |                                   |                                   |                   |                                 |
|-----------------------------------|-----------------------------------|-------------------|---------------------------------|
| 1. Architecturale et urbanistique | 2. Programmes, services et emploi | 3. Communications | 4. Sensibilisation et formation |
|-----------------------------------|-----------------------------------|-------------------|---------------------------------|

Sur le plan local, l'arrondissement intervient transversalement sur ces quatre axes d'intervention municipale, selon les champs d'expertise représentés par huit divisions de l'arrondissement. Le tableau ci-après présente les objectifs poursuivis en accessibilité universelle par chacune de ces divisions.

**Tableau n° 4 : Objectifs généraux de chacune des divisions de l'arrondissement en matière d'accessibilité universelle**

Divisions de l'arrondissement	Objectifs généraux
1. Culture et bibliothèque	Favoriser l'accès aux activités culturelles et éducatives, ainsi qu'aux lieux de diffusion culturelle (ex. : bibliothèque) et aux équipements culturels hors les murs.
2. Sports, loisirs et développement social	Favoriser l'accès aux activités et aux installations récréatives, physiques et sportives ainsi qu'encourager la participation sociale.
3. Relations avec les citoyens et communications	Informar, sensibiliser et promouvoir l'accessibilité universelle auprès des citoyens par une variété de moyens et d'outils adaptés, dont les médias substitués.
4. Génie	Planifier et organiser les projets relatifs à l'ingénierie municipale (ex. : infrastructures routières, parcs, éclairage public).
5. Voirie, parcs et espaces verts	Faciliter les déplacements urbains des personnes à mobilité réduite (ex. : signalisation, mobilier urbain), entretenir les parcs, les espaces verts et les voies publiques ainsi qu'assurer la sécurité des aires de jeux et de leurs utilisateurs.
6. Urbanisme	Encourager l'accessibilité aux logements et aux établissements, incluant le stationnement, sensibiliser les propriétaires d'établissements aux besoins de l'ensemble de leur clientèle et diffuser l'information relative aux programmes de subventions offerts par la Direction de l'habitation de la ville centre.
7. Bâtiments et mécanique	Améliorer l'accessibilité aux édifices publics existants par la réduction des obstacles et intégrer les normes d'accessibilité dans la conception des nouveaux projets de construction et de transformation ainsi que soutenir les opérations par la réparation et l'entretien des véhicules.
8. Ressources humaines	Former et sensibiliser les employés municipaux à l'accessibilité universelle et faciliter l'intégration en milieu de travail.



**Plan d'action  
2016-2018**

# Plan d'action local 2016-2018

Cette section présente le plan d'action de l'arrondissement. L'ensemble de ces actions guidera l'arrondissement au cours des trois prochaines années, soit de 2016 à 2018, afin de favoriser l'accessibilité à tous les citoyens. Les actions sont regroupées selon huit des divisions de l'arrondissement et poursuivent chacune la réalisation d'un grand objectif.

La Direction des loisirs, de la culture et des communications a pour mandat d'assurer la cohésion des actions en cette matière sur tout le territoire léonardois en travaillant de concert avec les autres directions de l'arrondissement. Elle s'assure également de la complémentarité de ses interventions avec celles de tous les acteurs concernés.

## Direction des loisirs, de la culture et des communications

### Division de la culture et de la bibliothèque

Par le biais de la Division de la culture et de la bibliothèque, l'arrondissement intervient dans le domaine culturel en encadrant les activités culturelles et éducatives offertes à la population, que ce soit en régie ou en partenariat. Cette division a pour mandat de répondre aux besoins de toutes les clientèles. Le tableau ci-dessous précise son rôle selon chacun des quatre axes d'intervention municipale.

Cibles :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Activités culturelles</li> <li>• Équipements culturels</li> </ul>
Architectural et urbanistique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Planification des besoins en installations et en équipements culturels adaptés et accessibles.</li> <li>• Élaboration et conception de nouveaux projets culturels et éducatifs en tenant compte de l'accessibilité universelle.</li> <li>• Déconcentration des lieux et des activités culturelles accessibles sur le territoire afin de se rapprocher du citoyen (hors les murs).</li> </ul>
Programmes, services et emploi	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Offre d'activités culturelles et éducatives accessibles (ex. : livres en versions adaptées).</li> <li>• Concertation et soutien aux organismes culturels lors de l'implantation de projets accessibles (ex. : adhésion des organismes culturels au programme de vignette d'accompagnement touristique et de loisir (VATL)).</li> </ul>
Communications municipales	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Transmission de l'information relative aux activités culturelles, aux services et aux lieux de pratique accessibles.</li> <li>• Soutien au développement d'outils et de moyens adaptés aux besoins des citoyens.</li> </ul>
Sensibilisation et formation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement d'un réflexe en accessibilité universelle chez les employés de première ligne intervenant en culture et à la bibliothèque.</li> </ul>

### Objectif 1. Favoriser l'accès aux activités culturelles et éducatives, ainsi qu'aux lieux de diffusion culturelle (ex. : bibliothèque) et aux équipements culturels hors les murs.

Actions	Nouvelle	Actuelle	Responsables et collaborateurs	Réalisation		
				2016	2017	2018
1.1 Enrichir la collection de livres audio et en gros caractères afin d'en accroître la diversité.		●	<b>Responsable :</b> DLCC – DCB	●	●	●
1.2 Intégrer les principes d'accessibilité universelle au projet de construction d'une scène culturelle permanente extérieure dans le parc Wilfrid-Bastien.	●		<b>Responsable :</b> DLCC – DCB <b>Collaborateurs :</b> DSA – DBM DLCC – DSLDS		●	
1.3 Tenir des activités dans le cadre du Mois de l'accessibilité universelle se déroulant annuellement en octobre (ex. : animation du GoQuiz d'AlterGo avec les classes du primaire, mise en valeur des collections adaptées, concours, etc.).		●	<b>Responsable :</b> DLCC – DCB <b>Collaborateurs :</b> DLCC – DSLDS DLCC – DRCC AlterGo Réseau des biblio	●	●	●
1.4 Accueillir des personnes polyhandicapées lors de visites régulières à la bibliothèque (ex. : accès à la salle de la halte-famille pour les soins d'hygiène, prêt de salle pour l'accueil du groupe, offre de matériel d'animation et de bricolage).		●	<b>Responsable :</b> DLCC – DCB <b>Collaborateur :</b> DLCC – DRCC	●	●	●
1.5 S'assurer de la formation des employés afin qu'ils soient outillés dans leur approche avec les citoyens atteints de troubles de santé mentale.	●		<b>Responsable :</b> DLCC – DCB <b>Collaborateur :</b> DSA - RH			●
1.6 Intégrer les principes de l'accessibilité universelle dans l'élaboration d'un projet d'espace culturel.		●	<b>Responsable :</b> DLCC – DCB <b>Collaborateurs :</b> DAUSE DSA – DBM DLCC – DSLDS VM – SC VM – SGPI	●	●	●
1.7 Accroître le nombre d'organismes œuvrant dans le loisir culturel adhérent au programme de vignette d'accompagnement touristique et de loisir (VATL).	●		<b>Responsable :</b> DLCC - DCB	●	●	

## Division des sports, des loisirs et du développement social

Par le biais de la Division des sports, des loisirs et du développement social, l'arrondissement intervient en matière de sports et de loisirs en planifiant et en encadrant les activités récréatives, physiques et sportives offertes à la population, que ce soit en régie ou en partenariat. Le mandat de cette division est de répondre aux besoins de toutes les clientèles. Le tableau ci-dessous précise son rôle selon chacun des quatre axes d'intervention municipale.

Cibles :	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Activités récréatives, physiques et sportives</li> <li>• Installations sportives et communautaires</li> </ul>
Architectural et urbanistique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Planification des besoins en installations et en équipements récréatifs et sportifs adaptés et accessibles.</li> <li>• Élaboration de nouveaux projets en loisir en tenant compte de l'accessibilité universelle.</li> <li>• Déconcentration des lieux accessibles sur le territoire afin de se rapprocher du citoyen.</li> </ul>
Programmes, services et emploi	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Offre d'activités récréatives, physiques et sportives adaptées.</li> <li>• Adhésion des organismes de loisirs à la vignette d'accompagnement touristique et de loisir (VATL).</li> <li>• Gestion du programme d'accompagnement en loisir (PALÎM).</li> <li>• Concertation avec les organismes sportifs et communautaires.</li> <li>• Soutien aux organismes sportifs et communautaires.</li> </ul>
Communications municipales	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Transmission de l'information relative aux activités récréatives et sportives, aux services et aux lieux de pratique accessibles sur le territoire.</li> <li>• Soutien au développement d'outils et de moyens adaptés aux besoins des citoyens.</li> </ul>
Sensibilisation et formation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement d'un réflexe en accessibilité universelle chez les employés de première ligne en sports et loisirs.</li> </ul>

## Objectif 2. Favoriser l'accès aux activités ainsi qu'aux installations récréatives, physiques et sportives et encourager la participation sociale.

Actions	Nouvelle	Actuelle	Responsables et collaborateurs	Réalisation		
				2016	2017	2018
2.1 Assurer un leadership en matière d'accessibilité universelle pour tous les projets de l'arrondissement.	●		<b>Responsable :</b> DLCC – DSLDS <b>Collaborateurs :</b> Comité local AU DSA – DBM	●	●	●
2.2 Définir l'aménagement des pavillons en fonction des principes d'accessibilité universelle ainsi que des besoins des utilisateurs et en soutenir la réalisation.	●		<b>Responsable :</b> DLCC – DSLDS DSA – DBM <b>Collaborateurs :</b> Comité local AU	●	●	●

## Objectif 2 (suite)

Actions	Nouvelle	Actuelle	Responsables et collaborateurs	Réalisation		
				2016	2017	2018
2.3 Coordonner le comité local en accessibilité universelle.	●		<b>Responsable :</b> DLCC – DSLDS <b>Collaborateur :</b> Comité local AU	●	●	●
2.4 Maintenir l'offre de services adaptés pour les activités récréatives et sportives s'adressant aux enfants d'âge préscolaire.		●	<b>Responsable :</b> DLCC – DSLDS	●	●	●
2.5 Maintenir et développer l'offre de services adaptés s'adressant aux enfants handicapés participant aux camps de jour de l'organisme Gestion Multisports (GMS).		●	<b>Responsable :</b> DLCC – DSLDS <b>Collaborateurs :</b> GMS AlterGo CIUSSS	●	●	●
2.6 Généraliser la VATL à tous les loisirs et les programmes en partenariat.	●		<b>Responsable :</b> DLCC – DSLDS <b>Collaborateurs :</b> Organismes partenaires	●	●	●
2.7 Organiser des marches exploratoires permettant de répertorier les améliorations possibles dans les parcs et les espaces publics.		●	<b>Responsable :</b> DLCC – DSLDS <b>Collaborateurs :</b> AlterGo Comité local AU	●	●	●
2.8 Participer au comité de pilotage pour déterminer des critères d'évaluation d'une installation récréative accessible.	●		<b>Responsables :</b> DLCC – DSLDS AlterGo VM - SDSS <b>Collaborateurs :</b> U de M Organismes PANAM Comité local AU	●		
2.9 Planifier l'aménagement des circuits d'entraînement pour les personnes âgées dans les parcs non dotés de l'arrondissement et en assurer la réalisation.	●		<b>Responsable :</b> DLCC – DSLDS <b>Collaborateur :</b> Comité interdivisions	●		
2.10 Rendre accessibles les jardins communautaires aux personnes ayant une limitation fonctionnelle.	●		<b>Responsable :</b> DLCC – DSLDS <b>Collaborateur :</b> DTP – DVPE Jardins comm	●	●	●
2.11 Déposer des projets dans le cadre de programmes de financement.		●	<b>Responsable :</b> DLCC – DSLDS <b>Collaborateur :</b> DSA – DBM	●	●	●
2.12 Coordonner le comité interdivisions.		●	<b>Responsable :</b> DLCC – DSLDS <b>Collaborateur :</b> Comité interdivisions	●	●	●

## Division des relations avec les citoyens et des communications

Par le biais de la Division des relations avec les citoyens et des communications, l'arrondissement intervient en matière de communication avec les citoyens en facilitant l'accès et la transmission de l'information. Le mandat de cette division est d'informer les citoyens sur tous les services et les activités offerts par l'arrondissement et d'en faire la promotion. Le tableau ci-dessous précise son rôle selon chacun des quatre axes d'intervention municipale.

Cibles :	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Outils et moyens (médiats substitués)</li> <li>• Information</li> <li>• Promotion</li> </ul>
Architectural et urbanistique	• N/A
Programmes, services et emploi	• Diffusion de l'information sur les services, les activités et les programmes accessibles.
Communications municipales	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Élaboration et adaptation des outils aux besoins des citoyens (ex. : répertoires d'activités, médias substitués, etc.).</li> <li>• Diffusion et information des lieux, des activités ou des services accessibles par des moyens adaptés (ex. : site Web repensé, service d'aide à l'audition, grosseur des caractères).</li> </ul>
Sensibilisation et formation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Transmission de l'information auprès des employés de l'arrondissement.</li> <li>• Développement d'un réflexe en accessibilité universelle chez les employés de première ligne en communication (bureau Accès Saint-Léonard).</li> </ul>

### Objectif 3. Informer, sensibiliser et promouvoir l'accessibilité universelle auprès des citoyens par une variété de moyens et d'outils adaptés, dont les médias substitués.

Actions	Nouvelle	Actuelle	Responsables et collaborateurs	Réalisation		
				2016	2017	2018
3.1 Promouvoir les activités accessibles offertes par l'arrondissement.	●		Responsable : DLCC – DRCC Collaborateur : Comité local AU	●	●	●
3.2 Inventorier et géolocaliser les services offerts par l'arrondissement et les organismes récréatifs, culturels et communautaires.		●	Responsable : DLCC – DRCC Collaborateurs : DLCC – DSLDS DLCC – DCB	●	●	●
3.3 Considérer l'application des principes d'accessibilité universelle lors de la production de nouveaux outils de communication.	●		Responsable : DLCC – DRCC Collaborateurs : DLCC – DSLDS DLCC – DCB	●	●	●

### Objectif 3 (suite)

Actions	Nouvelle	Actuelle	Responsables et collaborateurs	Réalisation		
				2016	2017	2018
3.4 Considérer l'application des principes d'accessibilité universelle lors de la mise à jour des outils existants.	●		Responsable : DLCC – DRCC Collaborateurs : DLCC – DSLDS DLCC – DCB	●	●	●
3.5 Améliorer la signalisation lors d'événements publics en respectant les principes d'accessibilité universelle.		●	Responsable : DLCC – DRCC Collaborateurs : DLCC – DSLDS DLCC – DCB	●	●	●
3.6 Revoir l'identification des bâtiments et des lieux de l'arrondissement lors des travaux de rénovation.		●	Responsable : DLCC – DRCC Collaborateurs : DSA – DBM DLCC – DCB	●	●	●

## Direction des travaux publics

### Division du génie

Par le biais de la Division du génie, l'arrondissement intervient en matière d'ingénierie municipale sur son territoire. Le mandat de cette division est de planifier et de réaliser les projets, tout en assurant la collaboration des différents intervenants. Le tableau ci-dessous précise son rôle selon chacun des quatre axes d'intervention municipale.

Cibles :	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Espaces publics (rues, trottoirs, stationnements)</li> <li>• Signalisation</li> <li>• Mobilier urbain</li> </ul>
Architectural et urbanistique	• Conception et réalisation de projets adaptés sur les voies publiques, dans les parcs et les espaces verts (ex. : stationnements réservés, stationnements dans les parcs, mobilier adapté, sentiers accessibles, éclairage sécuritaire, jeux adaptés, etc.).
Programmes, services et emploi	• N/A
Communications municipales	• N/A
Sensibilisation et formation	• Développement d'une préoccupation constante et d'un réflexe en accessibilité universelle dans les projets d'aménagement.

**Objectif 4. Planifier et organiser les projets relatifs à l'ingénierie municipale (ex. : infrastructures routières, parcs, éclairage public, etc.).**

Actions	Nouvelle	Actuelle	Responsables et collaborateurs	Réalisation		
				2016	2017	2018
4.1 Construire des rampes d'accès pour handicapés aux endroits requis lors des travaux de réfection routière.	●		<b>Responsable :</b> DTP – DG <b>Collaborateur :</b> DTP - DPVE	●	●	●
4.2 Aménager des circuits d'entraînement dans les parcs.	●		<b>Responsable :</b> DTP – DG <b>Collaborateurs :</b> DTP - DVPE DLCC	●	●	●
4.3 Favoriser l'installation de signaux sonores aux feux de circulation.	●		<b>Responsable :</b> DTP – DG <b>Collaborateur :</b> DTP – DVPE DLCC	●		
4.4 Réaliser un projet pilote avec quatre lampadaires DEL sur le territoire de l'arrondissement.	●		<b>Responsables :</b> DTP – DG DSA – DBM <b>Collaborateur :</b> DTP – DVPE	●		
4.5 Sensibiliser la ville centre aux besoins de l'arrondissement en matière d'accessibilité universelle.		●	<b>Responsable :</b> DTP – DG <b>Collaborateur :</b> DTP - DVPE DLCC	●	●	●
4.6 Installer une clôture pour délimiter le chemin donnant accès au pavillon du parc Ferland, sécurisant ainsi les déplacements des personnes à mobilité réduite et des utilisateurs du parc.	●		<b>Responsables :</b> DTP – DG DTP – DVPE <b>Collaborateur :</b> DLCC – DSLDS	●		
4.7 Planter un nouveau sentier et une nouvelle signalisation au parc Hébert.	●		<b>Responsables :</b> DTP – DG DTP – DVPE <b>Collaborateur :</b> DLCC – DSLDS	●		
4.8 Installer une rampe d'accès au stade Hébert.	●		<b>Responsables :</b> DTP – DG DTP – DVPE <b>Collaborateur :</b> DLCC – DSLDS	●		
4.9 Créer un débarcadère au parc Hébert.	●		<b>Responsables :</b> DTP – DG DTP – DVPE <b>Collaborateur :</b> DLCC – DSLDS	●		

**Objectif 4 (suite)**

Actions	Nouvelle	Actuelle	Responsables et collaborateurs	Réalisation		
				2016	2017	2018
4.10 Aménager un stationnement aux parcs Pie-XII et Giuseppe-Garibaldi.	●		<b>Responsables :</b> DTP – DG DTP – DVPE <b>Collaborateur :</b> DLCC – DSLDS	●		

**Division de la voirie, des parcs et des espaces verts**

Par le biais de la Division de la voirie, des parcs et des espaces verts, l'arrondissement intervient principalement au niveau de l'entretien de la voie publique et de la mise en place d'infrastructures dans les parcs pour les citoyens. Le mandat de cette division est de faciliter et sécuriser les parcours urbains pour des personnes à mobilité réduite. Le tableau ci-dessous précise son rôle selon chacun des quatre axes d'intervention municipale.

Cibles :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Voies publiques, parcs et espaces verts</li> <li>• Signalisation</li> <li>• Mobilier urbain</li> </ul>
Architectural et urbanistique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Installation et entretien d'équipements adaptés dans les parcs et les espaces verts (ex. : stationnements réservés, stationnements dans les parcs, mobilier adapté, sentiers accessibles, éclairage sécuritaire, jeux adaptés, etc.).</li> </ul>
Programmes, services et emploi	<ul style="list-style-type: none"> <li>• N/A</li> </ul>
Communications municipales	<ul style="list-style-type: none"> <li>• N/A</li> </ul>
Sensibilisation et formation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement d'une préoccupation constante et d'un réflexe en accessibilité universelle dans les projets d'aménagement.</li> </ul>

**Objectif 5. Faciliter les déplacements urbains des personnes à mobilité réduite (ex. : signalisation, mobilier urbain, etc.), entretenir les voies publiques, les parcs et les espaces verts et assurer la sécurité des aires de jeux et de leurs utilisateurs.**

Actions	Nouvelle	Actuelle	Responsables et collaborateurs	Réalisation		
				2016	2017	2018
5.1 Aménager un sentier contournant les aires de jeux du parc Ferland, permettant ainsi l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.	●		<b>Responsable :</b> DTP – DVPE <b>Collaborateur :</b> DLCC – DSLDS	●		
5.2 Entretien des voies publiques, des parcs et des espaces verts en assurant le respect des cibles prioritaires.		●	<b>Responsable :</b> DTP – DVPE	●	●	●

## Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises

### Division de l'urbanisme

Par le biais de la Division de l'urbanisme, l'arrondissement intervient en matière d'aménagement urbain. Le mandat de cette division est d'appliquer et de réviser la réglementation en matière d'urbanisme, notamment en ce qui a trait au zonage et à la construction. Le tableau ci-dessous précise son rôle selon chacun des quatre axes d'intervention municipale.

Cibles :	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dimension des terrains privés</li> <li>• Occupation et construction des terrains privés</li> <li>• Application de la réglementation de zonage et de construction : conception des nouveaux projets en tenant compte de l'accessibilité universelle</li> <li>• Évaluation des projets sur son territoire</li> <li>• Émission des permis et des certificats</li> <li>• Services aux entreprises et clients commerciaux</li> </ul>
Architectural et urbanistique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Application et révision de la réglementation en matière d'aménagement urbain.</li> </ul>
Programmes, services et emploi	<ul style="list-style-type: none"> <li>• N/A</li> </ul>
Communications municipales	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diffusion de l'information sur les programmes d'habitation.</li> </ul>
Sensibilisation et formation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement par les employés d'une préoccupation constante et d'un réflexe en accessibilité universelle dans les projets visés par une mesure d'exception comme une dérogation mineure ou un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation.</li> <li>• Connaissance des programmes et services en habitation.</li> </ul>

**Objectif 6. Encourager l'accessibilité aux logements et aux établissements, incluant leur stationnement, sensibiliser les propriétaires d'établissements aux besoins de l'ensemble de leur clientèle et diffuser l'information relative aux programmes de subventions offerts par la Direction de l'habitation de la ville centre.**

Actions	Nouvelle	Actuelle	Responsables et collaborateurs	Réalisation		
				2016	2017	2018
6.1 Analyser la réglementation de zonage de façon à faciliter l'installation de monte-personnes dans le respect des objectifs du Schéma d'aménagement et du Plan d'urbanisme.	●		Responsable : DAUSE	●	●	●
6.2 Analyser la réglementation de zonage de façon à assurer un éclairage extérieur minimal et maximal sur les terrains accessibles au public de façon à faciliter l'accès et augmenter le sentiment de sécurité, dans le respect des objectifs du Schéma d'aménagement et du Plan d'urbanisme.	●		Responsable : DAUSE	●	●	
6.3 Réévaluer le règlement sur les tarifs de façon à favoriser l'installation de rampes et de monte-personnes lorsqu'une demande de mesure d'exception est sollicitée par un résident.	●		Responsable : DAUSE Collaborateur : Greffe	●	●	
6.4 Analyser la possibilité d'exiger la construction de nouveaux établissements de plain-pied.	●		Responsable : DAUSE	●	●	
6.5 Analyser la possibilité d'ajouter dans le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble numéro 2177, un critère favorisant l'accessibilité universelle, dans le respect des objectifs du Schéma d'aménagement et du Plan d'urbanisme.	●		Responsable : DAUSE	●	●	
6.6 Analyser avec la Direction des travaux publics la réglementation encadrant les terrasses afin de faciliter l'accès au domaine public et aux établissements.	●		Responsable : DAUSE Collaborateur : DTP	●	●	
6.7 Analyser la possibilité d'exiger des cases de stationnement réservées aux personnes handicapées dans les stationnements des bâtiments existants, lorsque l'espace le permet.	●		Responsable : DAUSE	●	●	
6.8 S'assurer de la pérennité des cases de stationnement réservées après la phase initiale de construction d'un bâtiment.		●	Responsable : DAUSE	●	●	●

## Direction des services administratifs

### Division des bâtiments et de la mécanique

Par le biais de la Division des bâtiments et de la mécanique, l'arrondissement intervient dans la gestion des bâtiments en améliorant l'accessibilité aux édifices publics existants par la réduction des obstacles et par l'intégration des normes d'accessibilité lors de la conception des nouveaux projets de construction et de transformation. Le mandat de cette division est de corriger les déficiences en lien avec la conception architecturale

des édifices municipaux existants qui ne répondent pas aux exigences d'accessibilité universelle. De plus, elle assure dans ses interventions directes (internes) ou contractuelles (externes), l'application des normes d'accessibilité universelle, tout en respectant l'intégrité architecturale et fonctionnelle des bâtiments. Le tableau ci-dessous précise son rôle selon chacun des quatre axes d'intervention municipale.

Cibles :		• Édifices publics
Architectural et urbanistique		<ul style="list-style-type: none"> <li>Amélioration des aspects architecturaux des édifices municipaux (ex. : entrées en pente douce, comptoirs d'accueil accessibles, fontaines d'eau à deux niveaux, portes automatisées, toilettes adaptées, halte-famille, etc.).</li> </ul>
Programmes, services et emploi		<ul style="list-style-type: none"> <li>N/A</li> </ul>
Communications municipales		<ul style="list-style-type: none"> <li>Identification des bâtiments et des parcs (ex. : signalisation).</li> </ul>
Sensibilisation et formation		<ul style="list-style-type: none"> <li>Développement d'un réflexe en accessibilité universelle chez les employés.</li> </ul>

**Objectif 7. Améliorer l'accessibilité aux édifices publics existants par la réduction des obstacles, intégrer les normes d'accessibilité dans la conception des nouveaux projets de construction et de transformation ainsi que soutenir les opérations par la réparation et l'entretien des véhicules.**

Actions	Nouvelle	Actuelle	Responsables et collaborateurs	Réalisation		
				2016	2017	2018
7.1 Réaliser les travaux de réfection du pavillon du parc Giuseppe-Garibaldi en intégrant les principes de l'accessibilité universelle.	●		<b>Responsable :</b> DSA – DBM <b>Collaborateur :</b> DLCC – DSLDS	●	●	
7.2 Tenir annuellement une rencontre avec les personnes ressources de chaque division de l'arrondissement afin de faire l'évaluation des engagements réalisés et ceux à venir.	●		<b>Responsable :</b> DSA – DBM <b>Collaborateurs :</b> Toutes les divisions	●	●	●

### Objectif 7 (suite)

Actions	Nouvelle	Actuelle	Responsables et collaborateurs	Réalisation		
				2016	2017	2018
7.3 Réaliser les travaux de transformation du stade Hébert en intégrant les principes de l'accessibilité universelle.		●	<b>Responsable :</b> DSA – DBM <b>Collaborateur :</b> DLCC – DSLDS	●	●	
7.4 Rendre accessibles tous les pavillons de parc (ex. : toilettes, sorties, etc.) et modifier la signalisation en conséquence.		●	<b>Responsable :</b> DSA – DBM <b>Collaborateurs :</b> DLCC – DSLDS DLCC – DRCC	●		
7.5 Aménager une halte-famille dans le complexe aquatique de Saint-Léonard.	●		<b>Responsable :</b> DSA – DBM <b>Collaborateurs :</b> DLCC – DSLDS SODEM		●	●
7.6 Réaliser le projet d'aménagement de la scène permanente culturelle extérieure dans le parc Wilfrid-Bastien en intégrant les principes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.	●		<b>Responsable :</b> DSA – DBM <b>Collaborateur :</b> DLCC	●	●	
7.7 Rendre accessible universellement la piscine extérieure du parc Pie-XII.	●		<b>Responsable :</b> DSA – DBM <b>Collaborateurs :</b> DLCC – DSLDS DAUSE		●	●
7.8 Remplacer toutes les poignées de porte par des poignées de type bec de canne dans tous les édifices municipaux.		●	<b>Responsable :</b> DSA – DBM	●	●	●

## Division des ressources humaines

Par le biais de la Division des ressources humaines, l'arrondissement gère ses employés ainsi que leur formation. Le mandat de cette division est d'accroître et de développer les compétences des employés municipaux dédiés au service des citoyens en matière d'accessibilité universelle et de soutenir

les gestionnaires ainsi que les employés dans les cas où des adaptations d'outils ou d'environnement de travail sont nécessaires afin de les rendre plus accessibles. Le tableau ci-dessous précise son rôle selon chacun des quatre axes d'intervention municipale.

Cibles :	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Affichage</li> <li>• Embauche</li> <li>• Formation</li> </ul>
Architectural et urbanistique	• N/A
Programmes, services et emploi	• Adaptation des espaces de travail et des outils.
Communications municipales	• N/A
Sensibilisation et formation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation du personnel.</li> <li>• Soutien aux gestionnaires.</li> <li>• Sensibilisation des employés à l'accessibilité universelle.</li> <li>• Développement d'un réflexe en accessibilité universelle chez le personnel.</li> </ul>

## Objectif 8. Former et sensibiliser le personnel municipal à l'accessibilité universelle et faciliter l'intégration en milieu de travail.

Actions	Nouvelle	Actuelle	Responsables et collaborateurs	Réalisation		
				2016	2017	2018
8.1 Planifier un atelier de sensibilisation sur les diverses limitations fonctionnelles destiné aux employés-cadres de l'arrondissement.	●		<b>Responsable :</b> DSA – RH <b>Collaborateurs :</b> Toutes les divisions	●	●	●
8.2 Planifier et diffuser les informations disponibles relatives aux ateliers de sensibilisation au concept de l'accessibilité universelle pour les nouveaux employés et ceux des contrats de gestion.		●	<b>Responsable :</b> DSA – RH <b>Collaborateurs :</b> Toutes les divisions	●	●	●
8.3 Assurer l'accès à des espaces de travail adaptés aux besoins des employés municipaux.		●	<b>Responsable :</b> DSA – RH <b>Collaborateurs :</b> Toutes les divisions	●	●	●

## Mise en œuvre

La mise en œuvre du plan d'action de l'arrondissement relève de la Direction des loisirs, de la culture et des communications, Division des sports, des loisirs et du développement social.

En cours d'année, chacune des unités de l'arrondissement sera sollicitée pour collaborer à l'avancement des projets et à leur évaluation ainsi que pour participer aux travaux des deux comités mis en place pour réaliser ce plan d'action. Les rôles de chacun des deux principaux comités seront :

### Comité local en accessibilité universelle

- Évaluation de projets
- Bilan annuel
- Propositions et recommandations

### Comité interdivisions de l'arrondissement

- Évaluation de projets
- Bilan annuel
- Bonification des actions
- Concertation des actions

Pour assurer la mise en œuvre de ce plan d'action, toutes les instances de l'arrondissement doivent conjuguer leurs efforts. Le conseil d'arrondissement a déjà identifié l'accessibilité comme une priorité pour l'arrondissement et a mandaté une élue responsable du dossier de l'accessibilité universelle. L'adoption de ce plan vient concrétiser cette volonté de faire de l'accessibilité universelle une priorité.

Une somme de 50 000 \$ est dédiée annuellement à la réalisation de divers projets d'aménagement sur le territoire. Des sommes additionnelles pourraient être accordées selon les budgets disponibles. De plus, une recherche intensive de financement est effectuée pour la réalisation de projets d'envergure.

# Lexique

AU	Accessibilité universelle
CIUSSS	Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Est-de-l'Île-de-Montréal
DLCC	Direction des loisirs, de la culture et des communications
DLCC – DCB	Division de la culture et de la bibliothèque de la DLCC
DLCC – DRCC	Division des relations avec les citoyens et des communications de la DLCC
DLCC – DSLDS	Division des sports, des loisirs et du développement social de la DLCC
DAUSE	Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
DAUSE – DU	Division de l'urbanisme de la DAUSE
DSA	Direction des services administratifs
DSA – DBM	Division des bâtiments et de la mécanique de la DSA
DSA – RH	Division des ressources humaines de la DSA
DTP	Direction des travaux publics
DTP – DG	Division du génie de la DTP
DTP – DVPE	Division de la voirie, des parcs et des espaces verts de la DTP
GREFFE	Division du greffe
JARDINS COMM	Jardins communautaires
Réseau des biblios	Réseau des bibliothèques de la Ville de Montréal
SODEM	Société de développement multidisciplinaire
U de M	Université de Montréal
VM	Ville de Montréal
VM – SC	Service de la culture de la Ville de Montréal
VM – SDSS	Service de la diversité sociale et des sports de la Ville de Montréal
VM – SGPI	Service de la gestion et de la planification immobilière de la Ville de Montréal

Le plan d'action local en accessibilité universelle 2016-2018 est une publication de la Direction des loisirs, de la culture et des communications de l'arrondissement de Saint-Léonard.

**Sous la supervision de**  
**Steve Beaudoin**, directeur d'arrondissement

**Coordination**  
**Nathalie Hébert**, directrice par intérim  
Direction des loisirs, de la culture et des communications

**Rédaction**  
**Annie Benjamin**, conseillère en planification  
Direction des loisirs, de la culture et des communications

**Révision et conception graphique**  
**Richard Caron**, chef de division  
Division des relations avec les citoyens et des communications  
**Julie Blais**, chargée de communication  
**Elizabeth Nunez**, graphiste

**Photos**  
**Patrick Deschamps**, photographe professionnel  
**Pierre Pilon**, Club des As  
**Ville de Montréal**  
**123rf.com**

**Consultation Web du document**  
Ce plan d'action est disponible en ligne sur le site Web de l'arrondissement de Saint-Léonard :  
**[ville.montreal.qc.ca/st-leonard](http://ville.montreal.qc.ca/st-leonard)**



Suivez-nous sur  
Facebook

[facebook.com/stleonard](https://facebook.com/stleonard)  
[ville.montreal.qc.ca/st-leonard](http://ville.montreal.qc.ca/st-leonard)